

■ DUERP & Service de Santé au Travail : une collaboration essentielle

Le service de santé au travail (SST) accompagne les entreprises dans la **prévention des risques professionnels**. Il n'intervient pas uniquement pour les visites médicales : c'est un véritable allié dans la gestion du DUERP.

■ Son rôle dans le DUERP

- ■ Repérage des risques professionnels : participation à l'identification des situations à risque
- ■ Analyse des expositions : notamment aux risques chimiques, biologiques, RPS, TMS...
- ■■ Appui à la traçabilité des expositions : fiches d'entreprise, suivi individuel de l'état de santé
- ■ Dialogue social : appui aux actions collectives, contribution aux échanges avec le CSE

■ Quand et comment impliquer le médecin du travail ?

- Lors de la première rédaction du DUERP
- À chaque mise à jour importante (réorganisation, changement d'outils ou de locaux)
- Si un nouveau risque est identifié (ex. : crise COVID, télétravail, charge mentale)
- Lorsqu'un salarié est en restriction médicale

■ Pourquoi c'est utile ?

- Aide à adapter les postes aux situations individuelles
- Fournit des préconisations claires pour le maintien en emploi
- Oriente vers des solutions concrètes (réaménagements, équipements, prévention secondaire)

■ Bonnes pratiques d'interaction

- Planifier un point annuel entre employeur et SST autour du DUERP
- Transmettre au SST les fiches de risques et les plans d'action
- Intégrer les observations du SST dans les analyses d'accidents ou de presque accidents

■ À retenir

Un DUERP sans lien avec le SST est un document incomplet. En associant systématiquement votre service de santé au travail, vous renforcez la crédibilité et l'efficacité de votre démarche prévention.

■ Ce que nous vous apportons pour cela

- Un système d'envoi sécurisé du DUERP à votre SST
- Une synthèse PDF claire et structurée à partager avec le médecin du travail
- Un module collaboratif pour suivre ensemble les actions santé/sécurité
- Une assistance pour formaliser votre lien avec le SST dans une logique gagnant-gagnant
- Testez l'envoi automatique sur www.prevention-360.fr